

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents** : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés**: Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés**:

**Absents**:

**Secrétaire de séance** : Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie** : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Cessions de parcelles à la Commune à Jalet-Artigues -  
DEL\_2023\_001**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux que lors de la vente des propriétés du Consorts FARAMOND sises à Jalet-Artigues, l'acquéreur, la SAS LAUNZO IMMO située au chemin Mas de Blanc 81000 ALBI, a sollicité la Commune d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées :

- Section AD N° 124 d'une contenance de 22 m<sup>2</sup> et
- Section AC N° 99 d'une contenance de 10 a 56 ca (1 056 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de cette vente, M. Lionel GUILLET de la Société Géo Sud Ouest (SELAS de Géomètres Expert), a établi le 05/12/2022, un plan de division de la propriété de la SAS LAUNZO IMMO, en vue des cessions des parcelles indiquées ci-dessus à la Commune, dans le but de régulariser l'utilisation de la voie privée et de l'inclure ainsi dans le domaine public.

Les cessions des dites parcelles sont proposées à l'euro symbolique pour la Commune avec la prise en charge des frais notariés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter les cessions à l'euro symbolique des parcelles AD n° 124 de 22 m<sup>2</sup> et AC n° 99 de 10 a 56 ca, soit une contenance totale de 10a 78ca et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la cession à l'euro symbolique des parcelles AD n° 124 de 22 m<sup>2</sup> et AC n°99 de 10a 56ca,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces cessions.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023

La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_002-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents :** Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés:** Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie :** Sylvie PALAFFRE

**Objet: Renouvellement de la convention avec la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL 81) - DEL\_2023\_002**

Monsieur le Maire, rapporteur :

La convention entre la Commune de Cunac et la Fédération des Oeuvres Laïques du Tarn (F.O.L.81) pour l'organisation du Réseau Jeune Public Zig Z'Arts Tarn arrive à échéance en juin 2023.

Il convient donc d'envisager dès à présent son renouvellement pour permettre l'organisation de l'année 2023-2026.

Les enseignants ont été consultés. ils sont favorables au renouvellement de la convention avec la F.O.L. 81 pour les élèves des cycles 1, 2 et 3 (maternelle et primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ce renouvellement et charge Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention triennale commençant le 30/06/2023 et finissant le 30/06/2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL



La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_002-DE

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_003-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents :** Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés:** Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie :** Sylvie PALAFFRE

**Objet: Avenant à la convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi - DEL\_2023\_003**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux qu'il y a lieu de prendre un avenant à la convention de partenariat existante entre la Commune de Cunac et la Scène Nationale d'Albi qui se terminera le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente l'avenant financier annuel à la convention triennale 2021-2023 avec la Scène Nationale d'Albi dont l'objet principal est de maintenir la totalité des spectacles prévus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023 (Tam)



La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

RF  
PREFECTURE ALBI (TARN)

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 17/03/2023  
081-218100741-20230316-DEL\_2023\_003-DE



RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_004-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents :** Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés:** Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie :** Sylvie PALAFFRE

**Objet: Subvention à la Crèche Pirouette-Galipette de Cambon (fin exercice 2022) - DEL\_2023\_004**

Monsieur le Maire, rapporteur :

Au Budget Primitif 2023 une somme globale sera inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés.

Après vérification des documents justificatifs demandés à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon et la réception de son rapport d'activité pour l'année 2022, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

- Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon ..... 2 500 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Approuve** l'attribution de la subvention telle qu'elle est indiquée dans l'exposé.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL

Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023



La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

RF  
PREFECTURE ALBI (TARN)

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 17/03/2023  
081-218100741-20230316-DEL\_2023\_004-DE



République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents :** Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés:** Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie :** Sylvie PALAFFRE

**Objet: Subvention à la Crèche Pirouette-Galipette de Cambon (année 2023) - DEL\_2023\_005**

Monsieur le Maire, rapporteur :

Au Budget Primitif 2023 une somme globale sera inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés.

Après vérification des documents justificatifs demandés à l'association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon, il est proposé d'attribuer la subvention de fonctionnement de 7 500 Euros.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

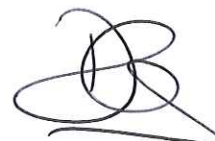
**Approuve** l'attribution de la subvention de fonctionnement de 7 500 Euros à l'association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon.

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL

La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ



Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_005-DE

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_006-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents** : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés**: Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés**:

**Absents**:

**Secrétaire de séance** : Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie** : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe -  
DEL\_2023\_006**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'une employée communale, Adjointe Technique Territoriale à Temps Non Complet (27 heures hebdomadaires), a réussi le concours externe d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe - session 2022, le 16 décembre 2022, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, 7 rue Condorcet 63063 Clermont-Ferrand Cédex 1.

La réussite à un concours de la Fonction Publique Territoriale ne donne pas droit automatiquement à un poste, mais uniquement à être inscrit sur une liste d'aptitude qui est valable sur tout le territoire national pour une durée de validité de deux ans, renouvelable 2 fois à la demande de la lauréate, et à laquelle les Collectivités Territoriales peuvent se référer lors de toute vacance ou création d'emploi.

Cette employée communale est inscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe prenant effet le 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de créer un nouveau poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, (ATSEM principal de 2ème classe), à Temps Non Complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023, pour l'Agent concernée, Madame JACQUES Annie.

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_006-DE

Le Conseil municipal, après examen de la situation, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de créer le poste d'ATSEM principal de zone classe à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023

La Secrétaire de séance  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_007-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents** : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés**: Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés**:

**Absents**:

**Secrétaire de séance** : Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie** : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Acquisition de nouveaux photocopieurs - DEL\_2023\_007**

Madame Josiane GINESTET, rapporteur :

Le contrat de maintenance signé avec ALKIA / KOESIO arrive à expiration. Ce contrat couvre trois photocopieurs répartis à la mairie, à l'école, au service Jeunesse.

Trois prestataires ont été sollicités pour l'acquisition de 3 photocopieurs ainsi que leur maintenance.

Les propositions sont les suivantes : voir tableau comparatif ci annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT la proposition du prestataire RICHOU pour l'acquisition de 3 photocopieurs à destination de l'école, de la mairie et du service Jeunesse pour un montant total de 6 743 € HT soit 8 091,60 € TTC,
- RETIENT la proposition du prestataire RICHOU pour assurer la maintenance de ces trois photocopieurs,



RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_007-DE

- ACCEPTE la proposition de reprise des 3 photocopies existants pour un montant total de 1 050 € HT soit 1 260 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL



*Reçu en*  
Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023

La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

# ACQUISITION PHOTOCOPIEURS

	KOESIO	TBC	ETSRICHOU
Mairie	RICOH IMC 3000 A 5 580 € TTC	Xerox Altalink C8130 4 423 € TTC	OLIVETTI D COLOR MF3555
Service Jeunesse	RICOH IMC 3000 5 160 € TTC	Xerox Altalink C8130 4 423 € TTC	OLIVETTI D COLOR MF3555
Service Jeunesse	MPC 3003 SP de la mairie	Epson WFC 579 Location 44 €/an	TOSHIBA- E STUDIO 2000 AC Reconditionné
Gestion automatisée	14,40 € TTC X 3 X 12 mois = 518 €	7,20 € TTC X 3 X 4 Trim. = 86 €	OFFERTE
Livraison, installation	OFFERTE	48 € TTC	OFFERTE
Formation, formation	192 € TTC	180 € TTC	OFFERTE
TOTAL ACHATS	11 450 € TTC	9 204 € TTC	8 091,60 € TTC les 3 Mairie/école 7 618 € TTC+ 474 €
Reprise anciens	-	0	1 260 € TTC
TOTAL	11 450 € TTC	9 204 € TTC	6 831,60 € TTC
<b>FRAIS DE MAINTENANCE</b>			
ECOLE	Forfait 15 000 copies N.B. / trim. HT/copie	Copie NB 0,0028 € HT/copie	Forfait 15 000 copies N.B. / trim. 0,0038 € HT/copie
	Forfait 1 000 copies Couleur / trim. HT/copie	Copie couleur 0,028 € HT /copie	Forfait 1 000 copies Couleur/trim 0,038 € HT /copie
MAIRIE	Forfait 8 000 copies N.B. / trim. HT/copie	Pas de forfait Copie NB 0,0028 € HT / copie	Forfait 8000 copies N.B./trim. 0,0038 € HT / copie
	Forfait 2 000 copies Couleur / trim. HT/copie	Copie couleur 0,028 € HT /copie	Forfait 1 000 copies Couleur/trim 0,038 € HT /copie
SERVICE JEUNESSE	Forfait 1 000 copies N.B. / trim HT/copie	Pas de forfait Copie NB 0,006 € HT /copie	Forfait 1 000 copies NB / trim. 0,0038 € HT / copie
	Forfait 300 copies Couleur / trim. HT/copie	0,06 € HT / copie	Forfait 500 copies Couleur / trim



République française

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en  
exercice : 19**

**Présents :  
14**

**Votants:  
19**

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents :** Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés:** Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Delphine DESHAIES-GALINIE

**Secrétaire de mairie :** Sylvie PALAFFRE

**Objet: Maîtrise des coûts de l'énergie : changement d'ampoules des bâtiments communaux - DEL\_2023\_008**

Considérant la dépense relative aux frais d'électricité de l'éclairage dans les bâtiments communaux, Monsieur Claude Pagès, Adjoint au Maire, propose de remplacer les ampoules et les néons par des ampoules type LED et détecteurs de présence.

Trois fournisseurs ont présenté une offre :

-CCL (Comptoir Commercial du Languedoc)	montant 6 317,00 €HT, montant 7 580,40 €TTC
-Rexel.	montant 11 468,73 €HT, montant 13 762,48 €TTC
-CGED	montant 9 472,60 €HT, montant 11 367,12 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retient la proposition de CCL pour un montant de 6 317,00 € HT soit 7 580,40 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Marc VENZAL



La Secrétaire de séance,  
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2023 081-218100741-20230316-DEL_2023_008-DE

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 17/03/2023  
Publié ou notifié le 23/03/2023